

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR INDIVIDUEL

En tant que volontaire à cette action éco-citoyenne menée par l'Agglomération du Pays de l'Or, je m'engage à respecter les termes de cette charte.

Nom- Prénom:.....

Adresse :.....

Commune :.....

Mail :.....

Tel portable :.....

Ces données personnelles (cf R.G.P.D.) sont susceptibles d'être utilisées à des fins d'amélioration du service

INTRODUCTION :

L'Agglomération du Pays de l'Or poursuit le développement d'alternatives à la collecte des biodéchets, respectueuses de l'environnement, permettant aux habitants un meilleur tri à la source.

Pour cela, la pratique du lombricompostage domestique est encouragée, en partenariat avec la société « Vers la terre ».

Afin d'accompagner les habitants dans ce dispositif de proximité, la collectivité propose de mettre à leur disposition des lombricomposteurs individuels, basée sur le volontariat. Elle se traduit par une charte conclue entre le citoyen et la collectivité.

Conditions d'éligibilité :

Pour participer à l'opération, les critères suivants doivent être respectés :

- Résider à l'année sur le territoire du Pays de l'Or,
- Venir récupérer le kit de lombricompostage dans les bureaux situés Chemin des Cerisiers, 34130 Mudaison. Un justificatif de domicile (facture EDF / quittance de loyer) et une pièce d'identité sont requis lors du retrait,
- Assister à une formation d'initiation à distance sur le fonctionnement d'un lombricomposteur animée par la société « Vers la terre » : à l'issue de la formation, un code sera envoyé aux participants afin de commander gratuitement la souche de vers,
- Lire et accepter la charte d'engagement de responsabilité et de bon usage du lombricomposteur,
- Remplir et renvoyer au bout de 6 mois l'enquête d'évaluation à l'adresse suivante : ambassadeur.tri@paysdelor.fr

Conditions de mise à disposition du matériel :

Un seul composteur est fourni par foyer.

Le matériel est garanti contre tout vice de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale, à compter de la date de réception du matériel.

Les engagements de chaque partie sont les suivants :

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser le lombricomposteur fourni par la collectivité, pour le traitement de ses biodéchets,
- Lombricomposter selon l'usage recommandé, suite à la formation, et selon le guide de lombricompostage remis avec le lombricomposteur,
- Maintenir le lombricomposteur en bon état, et les vers en vie,
- Utiliser le lombricompost et lombrithé obtenu pour son usage personnel et ne pas les vendre ou les donner à une tierce personne,
- Répondre aux demandes d'information des services de la collectivité pour la réalisation du suivi de l'opération. Ces évaluations se feront par la voie d'un questionnaire à renvoyer au bout de 6 mois sur ambassadeur.tri@paysdelor.fr.

En cas de déménagement interne sur le territoire de la collectivité :

- Informer le service « Etudes et prévention » du pôle Environnement et valorisation de l'Agglomération à l'adresse suivante : ambassadeur.tri@paysdelor.fr afin de conserver gratuitement le lombricomposteur en indiquant les nouvelles coordonnées.

Si je ne souhaite pas le garder ou en cas de déménagement hors du territoire de la collectivité :

- Le rapporter au pôle Environnement et valorisation de l'Agglomération propre pour le céder à un nouveau propriétaire situé sur le territoire du Pays de l'Or et en informer le service par mail : ambassadeur.tri@paysdelor.fr,
- A défaut, contacter l'Agglomération (ambassadeur.tri@paysdelor.fr, 04 67 91 31 11) pour la reprise du matériel en prenant soin de le vider/vidanger auparavant.

L'Agglomération du Pays de l'Or s'engage à :

- Être à l'écoute de l'utilisateur et répondre à ses interrogations concernant la pratique du lombricompostage par e-mail (ambassadeur.tri@paysdelor.fr) ou par téléphone,
- Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences par l'organisation d'événements,
- Informer les éco-citoyens des résultats obtenus par l'ensemble des participants,
- Assurer une formation au lombricompostage aux usagers qui n'auront pas accès à internet.

Signature et date, précédé de la mention « Lu et approuvé » :